

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

Session exécutive de la 62^{ème} session du Conseil du Commerce et du Développement

(Genève, du 25 au 27 janvier 2016)

Déclaration de la délégation algérienne

Genève, le 25/01/2016

**Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi, tout d'abord, de vous présenter les félicitations de la délégation algérienne pour l'organisation de cette importante session directive du Conseil du Commerce et du développement et de vous assurer de notre coopération et soutien.

Je saisis cette opportunité pour féliciter le Secrétariat pour les efforts déployés dans la préparation de la session et pour la qualité des documents mis à notre disposition.

La délégation algérienne souscrit aux déclarations prononcées par les représentants permanents de la Jamaïque, au nom du Groupe des 77 plus la Chine, de la Namibie, au nom du Groupe africain et de l'Egypte au nom du Groupe arabe.

Monsieur le Président,

La délégation algérienne salue la pertinence de l'analyse et des recommandations contenues dans le Rapport 2015 sur les pays moins avancés, objet de notre discussion.

En effet, la transformation structurelle de l'économie rurale devrait, comme recommandé dans le rapport, bénéficier d'une attention particulière dans les stratégies et les efforts visant l'élimination de la pauvreté et le développement économique et social durable dans les pays les moins avancés.

En plus de la modernisation de l'agriculture, ces stratégies devraient en particulier promouvoir la diversification économique, de manière à favoriser le développement des capacités productives et favoriser une croissance économique soutenue et durable génératrice d'emploi et de richesse.

La formulation de ces stratégies devrait prendre en considération le niveau de développement des pays concernés, leurs besoins et leurs spécificités nationales.

Il conviendrait également d'œuvrer pour une harmonisation de ces stratégies avec les différents programmes de développement en cours de réalisation sur les plans régional (tel que l'Agenda 2063 pour les pays africains) et international (l'Agenda 2030 du développement durable).

Monsieur le Président,

Certes, il appartient, en premier lieu, aux pays concernés de réunir les conditions nécessaires pour une mise en œuvre réussie de leurs stratégies de développement. Mais, force est de constater que ces pays, dans leur grande majorité, n'ont ni les moyens financiers ni l'expertise requise pour le faire.

C'est pourquoi, il est important de mettre l'accent, au moment où nous apprêtons à mettre en œuvre l'Agenda 2030, sur l'impératif de renforcer le partenariat mondial pour le développement.

Comme recommandé dans le rapport, les pays développés devraient honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement, de renforcement des capacités et de transfert de technologies. L'APD devrait, également, être prévisible, sans conditionnalités et alignée aux priorités nationales des pays bénéficiaires, de manière à ce qu'elle ait un impact positif sur les économies de ces pays.

La coopération Sud-Sud devrait, également, jouer un rôle important dans ce cadre. Toutefois, elle ne doit en aucun cas se substituer à la coopération et l'assistance Nord-Sud.

C'est dans cet esprit de solidarité que s'inscrit l'engagement constant et de longue date de l'Algérie en faveur des pays les moins avancés qui s'est traduit ces dernières années par une série d'actions et d'initiatives parmi lesquelles il y a lieu de citer en particulier: l'annulation de la dette de 16 pays dont 14 africains d'un montant global de plus de 1,4 milliards USD et le lancement d'un programme ambitieux d'assistance et de coopération technique en faveur des pays de la bande sahélo-sahélienne.

Monsieur le Président,

Avant de clore, je voudrais saisir cette occasion pour saluer l'action de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action d'Istanbul. Nous espérons la poursuite de ce travail de soutien et d'appui dans les domaines de la recherche et de l'analyse, de la coopération technique et du renforcement des capacités ainsi que de la formation de consensus au niveau intergouvernemental.

Je vous remercie de votre attention.